Procédure de consultation sur l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies (ONU)

Prise de position de la Commission fédérale pour les questions féminines du 12 septembre 2000

I. Remarques de principe

La Commission fédérale pour les questions féminines est favorable à l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies et elle soutient les efforts déployés par le Conseil fédéral dans ce sens. Le statut d'observateur, dont bénéficie la Suisse jusqu'à présent, ne lui permet pas de défendre ses intérêts ni ceux de la communauté d'Etats. La Suisse devrait pouvoir participer aux activités de l'ONU en tant que membre à part entière et pouvoir être élue au sein de ses commissions. Pour pouvoir défendre ses intérêts de manière optimale, la Suisse devrait impérativement devenir membre de l'ONU. Par ailleurs, l'ONU est l'unique organisation universelle qui regroupe la quasi-totalité des Etats: à part la Suisse, seul l'Etat insulaire de Tuvalu ne fait pas encore partie de l'ONU; mais il y sera probablement admis avant la fin de l'année. Désormais, la position marginale de la Suisse n'est plus justifiée.

Aujourd'hui, les solutions de problèmes politiques complexes ne peuvent être ébauchées qu'à l'échelle internationale. Nous pensons ici par exemple au rôle de l'ONU dans le maintien de la paix, dans les relations Nord-Sud et dans le domaine du respect et de la promotion des droits humains. Dans les années à venir, certaines questions telles que la lutte contre la pauvreté, les mouvements migratoires ou encore la préservation du milieu naturel, iront en s'intensifiant. Ces problèmes, qui concernent tous les Etats, doivent impérativement être discutés au sein d'une organisation universelle pour tenter, tout au moins, de leur trouver des solutions communes.

Actuellement, la Suisse participe déjà aux travaux des diverses commissions de l'ONU et des organisations spécialisées. Toutefois, en tant que non-membre, elle ne dispose que de possibilités restreintes pour influencer le cours des choses. Chaque fois que des décisions doivent être prises, la Suisse n'a pas le droit de participer. Par son adhésion, elle obtiendra un siège et une voix à l'Assemblée générale de l'ONU, dans ses commissions et dans ses organes principaux. Elle pourra être élue au sein du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité des Nations Unis. Les objectifs de l'ONU sont aussi ceux de la politique extérieure suisse. Les thèmes prioritaires de l'ONU sont la sécurité et la paix, les droits humains, la promotion de l'aide sociale, la réduction des différences sociales, l'aide humanitaire et la préservation du milieu naturel.

II. Considérations du point de vue de la politique de l'égalité entre femmes et hommes

L'ONU a déployé et déploie encore de nombreux efforts pour établir l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est ainsi qu'elle a déjà proclamé dans sa charte de 1945 que les hommes et les femmes sont égaux en droits et que toute discrimination en vertu du sexe est interdite. Depuis 1946, la Commission de la condition de la femme (CSW) de l'ONU s'engage en faveur de la promotion des droits politiques, économiques et sociaux des femmes. Plus particulièrement depuis l'année 1975, que l'ONU avait proclamée année de la femme, tous les Etats ont placé la situation de la femme en point de mire. Les conférences internationales sur les femmes qui ont eu lieu depuis, dont celles tenues à Nairobi en 1985 et à Pékin en 1995 sont autant d'événements clé dans l'élaboration de la politique internationale pour l'égalité des femmes. Et bien que les droits de l'homme formulés dans nombre de conventions internationales s'appliquent aussi aux femmes, la Convention de l'ONU de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes revêt une importance particulière. Cette convention a été ratifiée par la Suisse en 1997 et le premier rapport de la Suisse sur l'application de la convention est actuellement en voie d'élaboration – il s'agit d'un rapport qui révélera dans quelle mesure l'égalité des hommes et des femmes a été réalisée jusqu'à présent.

Les travaux sur l'égalité effectués par l'ONU sont d'une grande valeur pour la Suisse:

- L'ONU, ses organisations et les déclarations et les conventions qu'elle a formulées nous livrent d'importants arguments juridiques et politiques pour l'élaboration de la politique suisse de l'égalité.
- L'ONU est un forum de choix pour nouer de nouveaux contacts. Les suggestions formulées par d'autres pays ont inspiré à la Suisse de nombreux projets et activités dans le domaine de l'égalité. Nous profitons de l'expérience des autres pays.
- La collaboration au sein de l'ONU fait naître des contacts formels et informels entre les délégué-e-s mandaté-e-s pour des questions d'égalité. Ces contacts personnels favorisent l'échange d'informations et d'expériences qui sont d'une valeur inestimable. Les délégué-e-s relatent les obstacles rencontrés sur le chemin de la réalisation de l'égalité et ensemble ils et elles essaient de trouver de nouvelles idées et de proposer de nouveaux moyens pour atteindre les objectifs fixés.

Sur le plan de l'égalité, l'adhésion à l'ONU comporterait en outre les avantages suivants:

- Une collaboration à part entière au sein de la Commission de la condition de la femme et de la Commission des droits de l'homme
- Des possibilités accrues pour intervenir en cas de violation des humains
- Un meilleur soutien pour des résolutions importantes dans le domaine de l'égalité
- Des chances accrues de nomination pour des femmes suisses qui seraient appelées à accomplir des tâches au sein de l'ONU et de ses organisations spécialisées
- De meilleures possibilités de collaboration avec des organisations non-gouvernementales à l'échelon international.

III. Politique d'information de la Confédération

Il est important que s'instaure un large débat public sur les conséquences de l'adhésion de la Suisse à l'ONU. En menant ce débat, la Confédération doit faire preuve de transparence et d'esprit critique. Il serait contre-productif de présenter l'ONU uniquement comme une organisation universelle attrayante et qui fonctionne bien. Les questions délicates doivent être posées ouvertement. Parmi ces questions on trouve bien entendu celles de l'efficacité des activités de l'ONU, des coûts financiers (supplémentaires) qu'occasionnerait l'adhésion, ou encore celles de la neutralité de la Suisse et de sa participation aux interventions armées et non armées. Pour convaincre la population de la nécessité pour la Suisse d'adhérer à l'ONU, il faudra lui présenter une argumentation critique et ouverte. Pour être crédible, le Conseil fédéral devra faire des déclarations claires au sujet des problèmes actuels que connaît l'ONU et des points controversés d'une éventuelle adhésion.

Traduction: Martine Chaponnière